

FEE SECURITE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

RAPPORT ANNUEL
31/12/2019

Sommaire

	Pages
Politique d'investissement	5
Informations réglementaires	7
Comptes annuels	
Bilan Actif	14
Bilan Passif	15
Hors-Bilan	16
Comptes de Résultat	17
Annexes	
Règles et méthodes comptables	18
Evolution de l'Actif Net	22
Complément d'information	27
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	31
Inventaire	32
Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	34

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEE SECURITE

Code AMF : QS0009054980

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

FEE SECURITE est un fonds de classification AMF «Monétaire».

Son objectif est de fournir une performance égale à l'Eonia capitalisé diminuée des frais de gestion.

En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCPE pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières en visant une durée de vie moyenne pondérée inférieure ou égale à 12 mois et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation.

Le portefeuille du fonds est investi principalement dans des instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CEE, ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit.

L'investissement est réalisé en titres de créance et valeurs assimilées de toute nature de 0 à 100% de l'actif et en OPC « monétaires » et/ou OPC « monétaires court terme » de 0 à 100%.

Après analyse, le gérant sélectionne uniquement des titres de haute qualité de crédit. Ces derniers bénéficient a minima de l'une des deux meilleures notations court terme déterminées par chacune des agences de notation reconnues ayant noté les titres. Par exemple, la notation court terme minimale de chaque titre est égale ou supérieure aux notations « court terme » A2 pour l'agence de rating Standard & Poor's et/ou P2 pour l'agence Moody's et/ou à F2 dans celle de Fitch Ratings, ou, en cas d'absence de notation par une agence, d'une notation équivalente définie grâce à un processus interne à la société de gestion.

Par exception, le fonds peut détenir des instruments du marché monétaire émis ou garantis pour une autorité locale, régionale ou centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale Européenne, l'Union Européenne ou la Banque Européenne d'Investissement notés au minimum « investment grade ». Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable (EONIA ou EURIBOR). Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »).

Le fonds pourra être investi jusqu'à 100% maximum en OPC « monétaires » et/ou OPC « monétaires court terme ». Dans cette catégorie d'investissement, il peut être investi à plus de 50% de son actif total dans les FCP Federal Support Court Terme IR, Federal Support Monétaire ou Federal Support Trésorerie IR, gérés par Federal Finance Gestion.

La sensibilité du portefeuille s'inscrit dans une fourchette de 0 à 0,5.

Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) est inférieure ou égale à 6 mois.

Le gérant peut intervenir sur les marchés français et étrangers, réglementés et de gré à gré de produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux et/ou ajuster l'exposition au marché taux pour réaliser l'objectif de gestion du fonds.

- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscriptions et rachats doivent être reçues par le teneur des comptes individuels des porteurs :

- ✓ avant midi en cas de transmission par voie postale, télécopie ou courriel ;
- ✓ avant minuit en cas de saisie de l'ordre via le site internet www.federal-finance-gestion.fr;

La valeur liquidative est calculée sur la base des cours de clôture du lendemain du jour de la session de collecte.

Les demandes accompagnées des pièces justificatives, s'il y a lieu, doivent parvenir, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au teneur des comptes individuels des porteurs. Un délai de traitement administratif peut être nécessaire, rapprochez-vous de votre teneur de compte afin de vous en informer.

- **Indicateur de référence** : EONIA

- Fonds de capitalisation.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 1 mois. Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne, celle-ci est de 5 ans sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du travail.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de cette durée.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du fonds d'épargne salariale sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans. Il a pour objectif d'aider l'investisseur à bien appréhender les incertitudes de perte et de gain, liés à son investissement. L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

Risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : risque lié au défaut ou à la dégradation de notation d'un émetteur.

Le fonds est soumis à un risque de crédit très faible, d'une part en raison de la notation des titres éligibles au

portefeuille et d'autre part en raison de leur faible durée de vie moyenne pondérée (« Weighted Average Life » ou « WAL ») (voir la stratégie d'investissement du Règlement du FCPE).

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

Politique d'investissement

L'année 2019 a été marquée par le regain de tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et l'issue du Brexit. Le manque de visibilité a provoqué l'affaiblissement du commerce international et le ralentissement de l'économie mondiale (+3,7% en 2018 contre +3,1% en 2019). Cependant, la consommation des ménages s'est montrée plus résistante, soutenue aux Etats-Unis par la bonne orientation du marché du travail, en Allemagne par les hausses de salaires et en France par la hausse du pouvoir d'achat (mesures budgétaires post gilets jaunes).

Afin de limiter l'impact négatif de l'incertitude sur la croissance mondiale, les principales Banques Centrales ont assoupli leurs politiques monétaires. De façon préventive, la FED a mis fin au relèvement de ses taux directeurs au premier trimestre, les a réduits à trois reprises (de 2,50% à 1,75%) à partir de juillet, et a relancé ses achats d'actifs (QE) en novembre. La BCE, quant à elle, a baissé son taux de dépôt (-0,4% à -0,5%) et repris ses injections de liquidités (TLTRO). Fortement sollicitées jusqu'à présent, les Banques Centrales ont appelé les gouvernements à plus de soutien budgétaire.

En Europe, L'Allemagne, particulièrement exposée au commerce international (Chine) et au secteur automobile, a vu son économie ralentir de +1,5% à +0,6%. A l'inverse, l'économie française, plus faiblement exposée, n'a que légèrement ralenti (de +1,6% à +1,3%). Du côté italien, les craintes de déficit excessif et les inquiétudes politiques entourant l'action du gouvernement Salvini ont accentué le ralentissement économique (croissance de +0,1%).

Dans ce contexte, les indices actions ont fortement rebondi au premier trimestre, corrigeant alors les excès à la baisse de fin 2018 et intégrant l'inflexion de la politique monétaire américaine ainsi que la réduction des craintes de récession.

Dans les mois qui suivirent, les craintes de « hard Brexit » (mars) et les menaces de Donald Trump (mai et août) sur les importations américaines en provenance de Chine, ont provoqué une forte baisse des indices actions, une hausse du dollar et de l'or (+15% sur l'année). Les pays émergents ont particulièrement accusé le coup affectés par la hausse du dollar, la baisse du pétrole et les tensions commerciales visant la Chine. Les taux longs obligataires américains et allemands ont accentué leurs baisses jusqu'à respectivement 1,46% et -0,71%. En Europe, l'apaisement de la situation italienne a cependant permis une forte baisse de l'écart de taux de la dette du pays avec les obligations allemandes.

Au quatrième trimestre, l'accord trouvé concernant le Brexit (31 octobre), la victoire de Boris Johnson aux élections législatives (12 décembre) et l'accord commercial entre les USA et la Chine (13 décembre) ont été salués par les marchés actions, l'indice CAC40 franchissant les 6 000 points. Le dollar s'est affaibli jusqu'à 1,1225 €/\$. Les taux longs américains et allemands se sont tendus jusqu'à 1,92% et -0,19% respectivement. La meilleure visibilité en Grande-Bretagne a permis au marché anglais de surperformer tout comme les indices des pays émergents soutenus par la baisse du dollar, l'apaisement des tensions avec la Chine et la remontée du prix du pétrole. Sur l'année, la hausse des marchés actions est de 29% sur le S&P500, 23% sur l'Eurostoxx 50, 26% sur le CAC40, 12% sur le FTSE, 18% sur le Nikkei, et de 15% sur le MSCI Emergents.

Sur l'ensemble de l'année 2019 les taux du marché monétaire de la zone € sont encore restés en territoire négatifs, l'Eonia s'inscrivant à -0,446% fin 2019 contre -0,356% fin 2018 et l'Euribor 3 mois à -0,383% contre -0,309% un an plus tôt. Sur le marché des titres monétaires, l'abondance de liquidités a encore maintenu les spreads de crédit sur de faibles niveaux.

En 2019, les investissements sur le fonds FEE Sécurité ont davantage porté sur des fonds au détriment des lignes directes car les émissions à taux révisibles indexées sur l'Euribor 3 mois ont été plus rares sur le marché primaire cette année. Les fonds monétaires représentent ainsi 64% de l'actif contre 53% fin 2018 et les obligations à taux révisibles 12% contre 21% un an plus tôt.

La principale évolution sur les supports d'investissements réside dans l'ajout de critères extra-financiers dans la sélection des titres des fonds monétaires en portefeuille. En effet, une approche ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est désormais appliquée à la gestion des fonds Federal Support Monétaire et Federal Support Court Terme.

FEE SECURITE

Dans cet univers de taux monétaires négatifs, le fonds FEE Sécurité baisse de 0,34% en 2019 face à un recul de 0,40% de l'Eonia (contre -0,48% pour le fonds en 2018 et 0,37% pour l'indice).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	43 897 663,96	8 077 828,14
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	29 373 640,73	6 646 840,48
EIFFAGE 161019 FIX 0.0	12 005 924,59	12 000 000,00
THALES SA 151019 FIX 0.0	10 012 933,37	10 000 000,00
COVIVIO SA 181019 FIX 0.0	10 007 928,50	10 000 000,00
COVIVIO SA 180719 FIX 0.0	10 006 829,66	10 000 000,00
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 130919	10 003 417,83	10 000 000,00
COVIVIO SA 181119 FIX 0.0	10 002 928,64	10 000 000,00
INTE SANP BANK IRE ZCP 13-05-19	10 002 781,33	10 000 000,00
BOLLORE 290419 FIX 0.0	10 002 275,52	10 000 000,00

Changements intéressant l'OPC

Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

• PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

• INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

• CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

• CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

• POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

• RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

FEE SECURITE

• EFFET DE LEVIER

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 91,90%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100%.

• POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

1. Gouvernance de la politique de rémunération

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires, particulières.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

1.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Une filiale, hors UES, créée le 1^{er} juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les autres filiales hors ce périmètre exercent leur activité sur les divers domaines d'activité du Groupe.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Federal Finance Gestion est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa puis les spécificités liées au personnel identifié.

1.2 Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

Date de constitution et composition du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 26 août 2014.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.

b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :

- Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;
- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié) ;

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II. Politique de rémunération de Federal Finance Gestion

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction.

II.1 Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire portant sur les salaires.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotion, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Afin d'améliorer la performance des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables actions, taux, multi-gestion, gestion privée, gestion sous mandats et gestion monétaire bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12 000 € et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Lorsque les primes reposent pour partie sur des performances, Federal Finance Gestion veille à ce que leur montant total soit établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPC concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société. Leur versement des primes allouées est soumis à des critères de déclenchement et leur calcul repose pour partie sur des critères de performance collective et sur des critères de performance individuelle.

La rémunération est composée essentiellement d'une composante fixe suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement.

Ce dispositif a permis le versement en 2018 de 2 000 € bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par le Directeur général du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes.

soit 43 personnes au 31 décembre 2019, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition par Arkéa SCD, Federal Finance Gestion met en place une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunération.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

III. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

FEE SECURITE

IV. Eléments Chiffrés pour 2019

PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2019

nombre salariés	de rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
43	2 108 389	664 550	2 772 939

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2019 par FFG (salariés CDI)

• AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2019

Portefeuille : FFG202 FEE SECURITE

	31/12/2019	31/12/2018
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	260 682 279,11	239 636 281,78
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 726 239,46	46 142 634,48
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	19 726 239,46	46 142 634,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	58 028 344,14	65 012 567,01
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	53 026 200,51	65 012 567,01
Titres de créances négociables	53 026 200,51	65 012 567,01
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	5 002 143,63	-
Organismes de placement collectif	182 927 695,51	128 481 080,29
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	182 927 695,51	128 481 080,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	117 613,06	276 399,39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	117 613,06	276 399,39
COMPTES FINANCIERS	23 159 652,35	949 316,24
Liquidités	23 159 652,35	949 316,24
TOTAL DE L'ACTIF	283 959 544,52	240 861 997,41

FEE SECURITE

Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2019

Portefeuille : FFG202 FEE SECURITE

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES	-	-
Capital	284 420 124,97	241 316 795,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-211 623,26	-140 526,79
Résultat de l'exercice (a, b)	-548 323,74	-484 216,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	283 660 177,97	240 692 051,90
Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	299 366,55	169 945,51
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	299 366,55	169 945,51
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	283 959 544,52	240 861 997,41

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

FEE SECURITE

Hors Bilan

Hors-bilan au 31/12/2019

Portefeuille : FFG202 FEE SECURITE

	31/12/2019	31/12/2018
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

FEE SECURITE

Compte de résultat

Compte de résultat au 31/12/2019

Portefeuille : FFG202 FEE SECURITE

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	39 110,43	23 679,08
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	11 357,36	-17 560,17
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	50 467,79	6 118,91
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	32 535,89	7 348,77
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	32 535,89	7 348,77
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	17 931,90	-1 229,86
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	545 306,64	474 770,12
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-527 374,74	-475 999,98
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-20 949,00	-8 216,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-548 323,74	-484 216,33

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Actions, titres de créances et valeurs assimilées

Les actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal. Sources : Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs.

Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, BMTN...) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les taux de marché utilisés sont :

Pour les BMTN, la courbe de taux swap Euribor 3 mois.

Pour le reste, la courbe de taux swap Eonia.

Les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé du différentiel entre la marge de négociation et la marge de l'émetteur.

Les TCN acquis à moins de trois mois ou les TCN dont l'échéance arrive à trois mois (92j) sont valorisés de façon linéaire à compter de cette date au dernier taux connu jusqu'à l'échéance. Toutefois, en cas d'écartement sensible entre le dernier taux connu et la valeur de taux marché estimée du titre, cette méthode sera écartée au profit de la valeur de marché.

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

FEE SECURITE

Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de la valeur liquidative ou à défaut, au cours de bourse à la clôture.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg.

Les instruments non cotés sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation en prenant considération par exemple les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

FEE SECURITE

Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés

Frais de fonctionnement et commission

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds

Ces frais recouvre l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes... Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et les commissions de mouvements facturés au fonds d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus trimestriellement.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise

Néant.

Les frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou de remboursement de titres, soit de revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Frais de gestion indirects

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de fonctionnement et de gestion TTC et frais de gestion externes à la société de gestion (commissaires aux comptes, dépositaire, distribution, ...)(1)	Actif net	0,90% TTC taux maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,10% TTC taux maximum
3	Commission de mouvement	Prélèvement par transaction	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

(1) incluant tous les frais hors les frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

FEE SECURITE

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation

Evolution de l'actif net

Evolution de l'actif net au 31/12/2019
Portefeuille : FFG202 FEE SECURITE

	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	240 692 051,90	222 873 422,32
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)*	104 605 511,88	76 514 614,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)*	-60 671 547,20	-57 584 141,59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 600,00	22 189,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-210 925,81	-161 156,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-677,03	-1 170,26
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-230 461,03	-495 705,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-479 502,06	-249 041,03
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	249 041,03	-246 664,56
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-527 374,74	-475 999,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE	283 660 177,97	240 692 051,90

* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats

Souscriptions rachats au 31/12/2019

Portefeuille : FFG202 FEE SECURITE

	31/12/2019	31/12/2018
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	104 605 511,88	76 514 614,65
Versements de la réserve spéciale de participation	19 510 884,29	17 434 272,13
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	635,75	548,12
Versement de l'intéressement	44 550 176,83	31 729 379,37
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	4 287 113,20	3 666 175,67
Abondements de l'entreprise	12 816 278,74	12 948 943,12
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	23 288 340,72	10 675 296,53
Transferts provenant d'un CET	55 969,18	57 091,42
Transferts provenant de jours de congés non pris	96 113,17	2 908,29
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	60 671 547,20	57 584 141,59
Rachats	43 145 875,68	36 075 185,36
Transferts à destination d'un autre OPC	17 525 671,52	21 508 956,23

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

FEE SECURITE

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux. VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 726 239,46	6,95
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	19 726 239,46	6,95
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non fin. Étr. européens marché non réglementé	5 002 143,63	1,76
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	27 003 350,14	9,52
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	11 004 267,59	3,88
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	15 018 582,78	5,29
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	58 028 344,14	20,46
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

Ventilation par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	19 726 239,46	6,95	-	-
Titres de créances	36 018 270,11	12,70	6 991 491,25	2,46	15 018 582,78	5,29	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	23 159 652,35	8,16
Passif								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 572 880,70	0,91	15 146 537,48	5,34	2 006 821,28	0,71	-	-	-	-
Titres de créances	31 013 608,27	10,93	16 996 406,98	5,99	10 018 328,89	3,53	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	23 159 652,35	8,16	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Ventilation par devise de cotation

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

FEE SECURITE

Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	31/12/2019
Créances	Souscriptions à recevoir	117 613,06
Total des créances		117 613,06
Dettes	Rachats à payer	- 155 503,24
	Frais de gestion	- 143 265,93
	Autres dettes	- 597,38
Total des dettes		- 299 366,55
Total dettes et créances		- 181 753,49

FEE SECURITE

Complément d'information

CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 388 456,660	104 605 511,88
Parts rachetées durant l'exercice	-1 966 089,995	-60 671 547,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 211 106,747	

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-

FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2019
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	545 306,64
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

FEE SECURITE

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2019
- Garanties reçues par l'OPC	-
- dont garanties de capital	-
- Autres engagements reçus	-
- Autres engagements donnés	-

AUTRES INFORMATIONS

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			182 927 695,51
	FR0007074919	FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	87 416 457,24
	FR0013440138	FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	17 059 618,06
	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	78 451 620,21
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			182 927 695,51

FEE SECURITE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-548 323,74	-484 216,33
Total	-548 323,74	-484 216,33

	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-548 323,74	-484 216,33
Total	-548 323,74	-484 216,33

FEE SECURITE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-211 623,26	-140 526,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-211 623,26	-140 526,79

	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-211 623,26	-140 526,79
Total	-211 623,26	-140 526,79

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net en EUR	188 978 347,00	209 939 860,82	222 873 422,32	240 692 051,90	283 660 177,97
Nombre de titres	6 072 682,639	6 747 713,515	7 178 343,541	7 788 740,082	9 211 106,747
Valeur liquidative unitaire	31,120	31,110	31,050	30,900	30,795
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,34	0,19	0,01	-0,01	-0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01	-0,02	-0,06	-0,05

FEE SECURITE

Inventaire des instruments financiers au 31/12/2019

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUSTRALIE				
WESTPAC BANKING E3R+0.5% 04-12-20	EUR	2 250 000	2 258 921,25	0,80
TOTAL AUSTRALIE			2 258 921,25	0,80
CANADA				
TORONTODOMINION BANK THE E3R+0.5% 13-07-20	EUR	3 000 000	3 008 236,17	1,06
TOTAL CANADA			3 008 236,17	1,06
FRANCE				
FRAN E3R+0.33% 13-07-20	EUR	1 600 000	1 601 632,00	0,56
TOTAL FRANCE			1 601 632,00	0,56
JAPON				
TAKEDA PHARMACEUTICAL E3R+0.55% 21-11-20	EUR	4 250 000	4 265 588,06	1,50
TOTAL JAPON			4 265 588,06	1,50
PAYS-BAS				
BMW FIN E3R+0.5% 16-08-21 EMTN	EUR	2 000 000	2 006 821,28	0,71
ING BANK NV E3R+0.4% 26-11-20	EUR	4 000 000	4 012 160,00	1,41
TOTAL PAYS-BAS			6 018 981,28	2,12
ROYAUME UNI				
NATWEST MARKETS PLC E3R+0.4% 02-03-20	EUR	2 572 000	2 572 880,70	0,91
TOTAL ROYAUME UNI			2 572 880,70	0,91
			TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.	6,95
			TOTAL Obligations et valeurs assimilées	6,95
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
ECONOCOM GROUP SE 130120 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 999 605,75	2,12
TOTAL BELGIQUE			5 999 605,75	2,12
FRANCE				
BPCE 010420 OIS 0.19	EUR	7 000 000	6 991 491,25	2,46
CA CON E3R+0.44% 15-01-21	EUR	5 000 000	5 012 905,00	1,77
CARR B E3R+0.55% 26-02-21	EUR	5 000 000	5 005 423,89	1,76
COVIVIO SA ZCP 18-02-20	EUR	10 000 000	10 004 014,94	3,54
FRANFINANCE SA 150520 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 004 661,84	1,76
STE DE CRED DE 291020 REV	EUR	5 000 000	5 000 253,89	1,76
TOTAL FRANCE			37 018 750,81	13,05

FEE SECURITE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME UNI				
INTESA SANPAOLO LONDON 130320 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 007 843,95	3,53
TOTAL ROYAUME UNI			10 007 843,95	3,53
TOTAL Titres de créances négo. sur marchés régl. ou ass.			53 026 200,51	18,70
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS UNIS AMERIQUE				
FIDELITY NATIONAL INFORMATION 210220 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 002 143,63	1,76
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			5 002 143,63	1,76
TOTAL Titres de créances non ng. sur mar. régl. ou ass.			5 002 143,63	1,76
TOTAL Titres de créances			58 028 344,14	20,46
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	EUR	6 981,66	87 416 457,24	30,83
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	EUR	170 784,043	17 059 618,06	6,01
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	EUR	7 428,582	78 451 620,21	27,66
TOTAL FRANCE			182 927 695,51	64,50
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			182 927 695,51	64,50
TOTAL Organismes de placement collectif			182 927 695,51	64,50
Total portefeuille titres			260 682 279,11	91,91
Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			117 613,06	0,04
Dettes			-299 366,55	-0,11
Comptes financiers			23 159 652,35	8,16
Actif net			283 660 177,97	100,00

MAZARS

**FCPE
FEE SECURITE**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

FCPE
FEE SECURITE

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCPE FEE SECURITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) FEE SECURITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 27 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX
